

## Chapitre VIII

# LES TROIS ACTES DU PÉNITENT

### INTRODUCTION

Nous savons que Dieu « veut à tout prix purifier nos cœurs » selon l'expression de saint Augustin. Et pour cela il nous appelle à faire pénitence puisque c'est à travers la pénitence qu'il veut nous purifier et nous guérir. Il y a là évidemment un effort à faire de notre part, même si, en réalité, il ne s'agit pas de vouloir faire pénitence par nous-même mais plutôt de nous laisser conduire par le Christ sur le chemin de la pénitence. Lui, en effet, le Bon pasteur de nos âmes a porté le poids de nos fautes, il « a pris nos infirmités et s'est chargé de nos maladies » (Mt 8, 17) et nous a ouvert ainsi le chemin de la pénitence. On peut dire qu'il a fait pénitence pour nous si bien qu'il nous porte sur ce chemin.

Dans cette perspective, nous allons essayer de comprendre **ce que Dieu attend de nous dans ce merveilleux sacrement qu'est le sacrement de pénitence** pour que nous puissions le vivre d'une manière fructueuse. Plus précisément, nous voudrions voir comment il peut être pour nous un **sacrement de purification et de guérison radicale de nos âmes**. Comme l'explique le catéchisme, le sacrement de pénitence comporte « deux éléments également essentiels : d'une part **les actes de l'homme qui se convertit sous l'action de l'Esprit Saint : à savoir la contrition, l'aveu et la satisfaction** ; d'autre part l'action de Dieu par l'intervention de l'Église » (CEC 1448). Ce sont ces trois actes de l'homme, soutenus par « l'action de l'Esprit », que nous allons mettre en évidence pour mieux comprendre **la pédagogie divine inscrite dans ce sacrement**. Nous voudrions aussi prendre au sérieux les appels à la pénitence qui ont retenti d'une manière particulière pour notre monde moderne à travers les messages prophétiques de Lourdes et de Fatima<sup>1</sup> comme à travers le Magistère de

---

<sup>1</sup> La troisième partie du « secret » de Fatima commence ainsi : « Après les deux parties que j'ai déjà exposées, nous avons vu sur le côté gauche de Notre-Dame, un peu plus en hauteur, un Ange avec une épée de feu dans la main gauche ; elle scintillait et émettait des flammes qui, semblait-il, devaient incendier le monde ; mais elles s'éteignaient au contact de la splendeur qui émanait de la main droite de Notre-Dame en direction de lui ; l'Ange, indiquant la terre avec sa main droite, dit d'une voix forte : **Pénitence ! Pénitence ! Pénitence !** » reprenant ainsi les termes même de la Vierge à Lourdes. Dans le dernier entretien de Mgr Tarcisio Bertone avec sœur Maria Lucia, voyante de Fatima, le 17 novembre 2001, celle-ci a terminé en disant : « **Prière et pénitence, avec une grande foi dans la puissance de Dieu, sauveront le monde** » (O.R.L.F., N. 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2002).

l'Église<sup>2</sup>. D'une manière particulière, à travers le Magistère de notre Bien-aimé Jean-Paul II, ont résonné les paroles de saint Paul : « Nous vous ne supplions au nom du Christ : laissez-vous réconcilier avec Dieu... Le voici le moment favorable, le voici maintenant le jour du salut » (2 Co 5, 20 ; 6, 2). Notre monde vit la parabole du fils prodigue et il a besoin de faire pénitence. Nous commencerons par cet acte intérieur qu'est la contrition et qui constitue comme l'âme de nos efforts de pénitence.

## I. LA CONTRITION

« Je ne suis pas venu appeler les justes mais les pécheurs au repentir » (Lc 5, 32). Le repentir auquel le Christ nous appelle est un repentir d'amour qui nous fait souffrir d'avoir offensé Celui qui n'est qu'Amour. Telle est ce que l'on appelle traditionnellement la « contrition parfaite » : « Quand elle provient de l'amour de Dieu aimé plus que tout, la contrition est appelée "parfaite" (contrition de charité) » (CEC 1452). Le Christ nous en donne la grâce par sa passion. Lui qui a été « **broyé à cause de nos fautes** » nous révèle le mal du péché en tant qu'il blesse son Cœur et nous ouvre par-là la porte au repentir. Plus précisément la contrition de charité est un don de l'Esprit qui « établit la culpabilité du monde » (cf. Jn 16, 8). Seul l'Esprit peut illuminer les yeux de notre cœur pour nous faire voir la souffrance du Cœur de Christ, nous faire voir comment, en péchant délibérément, « nous crucifions à nouveau et nous bafouons le Fils de Dieu pour notre compte » comme le dit l'épître aux Hébreux (6, 6). Autrement dit, en « contemplant », dans la lumière de l'Esprit de Vérité, « celui que nous avons transpercé » (cf. Jn 19, 37)<sup>3</sup>, nous pouvons être nous-mêmes « transpercés au cœur »

---

<sup>2</sup> Le Magistère de l'Église a rappelé, lui aussi, avec une inlassable insistance, cette nécessité de la pénitence pour les temps qui sont les nôtres. Ainsi, Jean XXIII au tout début de son encyclique *Paenitentiam agere* affirme : « Faire pénitence de ses fautes est, pour l'homme pécheur, suivant l'enseignement clair et explicite du Christ, la condition première, non seulement pour solliciter le pardon, mais encore pour obtenir le salut éternel. Il est donc clair pour tout le monde que l'Église catholique, comme ministre de la divine Rédemption, a parfaitement raison de **répéter sans arrêt que sans le fondement de la pénitence, ni aucun de ses fils ne peut progresser vers une vie meilleure, ni le christianisme ne peut être florissant** ». Il rappelle plus loin ce qu'avait dit Pie XI dans son encyclique *Caritae Christi compulsi* (D.C. n° 614 du 28 mai 1932, col. 1422) : « Vraiment, comme le déclarait Notre Prédécesseur, d'immortelle mémoire, Pie XI : "**La prière et la pénitence sont les deux forces que Dieu a données à notre époque, pour ramener à lui cette misérable humanité ballottée çà et là sans guide ; ce sont elles qui peuvent faire disparaître et expier la cause première et fondamentale de tout ce désordre : la rébellion de l'homme contre Dieu**" ». Jean-Paul II, quant à lui, a mis en évidence, dès le début de son pontificat, l'importance de renouveler la pratique du sacrement de pénitence et pour cela aussi de développer **une catéchèse de la pénitence** dans son exhortation apostolique *Reconciliatio et paenitentia*.

<sup>3</sup> « **C'est en découvrant la grandeur de l'amour de Dieu que notre cœur est ébranlé par l'horreur et le poids du péché** et qu'il commence à craindre d'offenser Dieu et d'être séparé de Lui. Le cœur humain se convertit en regardant vers Celui que nos péchés ont transpercé : "Ayons les yeux fixés sur le sang du Christ et comprenons combien il est précieux à son Père car, répandu pour notre salut, il a ménagé au monde entier **la grâce du repentir**" (S. Clément de Rome, Cor 7, 4) » (CEC 1432).

(cf. Ac 2, 37) par la vision de la souffrance causée à l'Agneau. C'est ici que la dévotion au Cœur de Jésus, « cœur broyé à cause de nos péchés », peut être un moyen particulièrement efficace d'« exciter la contrition ». En effet, en nous faisant contempler l'Amour crucifié, elle **nous décentre de nous-mêmes** dans notre regard sur nos péchés. Jean-Paul II a terminé son exhortation apostolique sur la pénitence en invitant tous les fidèles à se tourner vers le cœur du Christ : « ... je vous invite tous à **vous tourner avec moi vers le Cœur du Christ**, signe éloquent de la miséricorde divine, “propitiation pour nos péchés”, “notre paix et notre réconciliation”, **afin d'y puiser la force intérieure pour nous détourner du péché et nous convertir à Dieu**, et d'y trouver la bienveillance divine comme réponse aimante au repentir humain » (n° 35). Prenons le temps de nous tourner vers le Cœur de Jésus avant de nous confesser.

**Ainsi la contrition parfaite** nous donne la force de haïr le péché d'une « haine souveraine »<sup>4</sup>, de le rejeter de tout notre cœur par amour pour le Crucifié. Elle nous donne de connaître en même temps une profonde « douleur d'âme » pour reprendre l'expression du Concile de Trente qui définit la contrition comme « **une douleur de l'âme et une détestation du péché commis avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir** »<sup>5</sup>. La béatitude « bienheureux les affligés, car ils seront consolés » (Mt 5, 5) doit être comprise en ce sens-là : Bienheureux ceux qui versent des larmes de repentir... La force de cette contrition d'amour est telle qu'**elle nous obtient immédiatement la rémission de tous nos péchés**<sup>6</sup>. Certes, dans son infinie miséricorde pour nous pécheurs, Dieu a voulu que grâce au sacrement de pénitence, nous puissions obtenir la rémission de nos péchés alors même que notre contrition demeure imparfaite. Bien souvent, nous regrettons nos péchés à cause de son action destructrice sur nous, mais non pas à cause de l'offense faite à l'amour de Dieu. Autrement dit, notre regret est centré sur nous-mêmes. Cela ne signifie pas que le sacrement de pénitence ait été institué pour nous dispenser d'entrer dans un vrai repentir d'amour<sup>7</sup>. Bien au contraire, **par ce sacrement Dieu nous offre la possibilité d'entrer dans une contrition parfaite** en même temps qu'il nous pardonne nos péchés. Autrement dit, quand nous nous préparons à la confession, ne soyons pas seulement préoccupés de bien voir nos péchés, mais demandons aussi et même surtout à Dieu la grâce d'un vrai repentir d'amour. C'est ce repentir, cette contrition profonde qui est la plus précieuse aux yeux de Dieu. C'est par **la contrition parfaite** que nous pouvons obtenir une purification et une libération totales de l'emprise du péché comme nous allons le voir maintenant.

---

<sup>4</sup> *Catechismus Romanus*, 2, 22, 2.

<sup>5</sup> DS 1676

<sup>6</sup> C'est pourquoi comme l'explique le Catéchisme du Concile de Trente : « “Vous ne rejetez point, ô mon Dieu, dit le Prophète, un cœur contrit et humilié.” (Ps 50, 19) Bien plus **nous n'avons pas plus tôt conçu cette Contrition dans notre cœur, que Dieu sur le champ nous accorde la rémission de nos péchés** » (2, 22, 3).

<sup>7</sup> Ce serait là une grave erreur comme le montre le *Catechismus Romanus* quand il explique que « dans la suite (des premiers siècles de l'Église) ... la charité se trouva si refroidie que **la plupart des fidèles ne regardent plus la douleur intérieure de l'âme et les gémissements du cœur comme nécessaires pour obtenir le pardon de leurs péchés**, et qu'ils croient suffisant de montrer les dehors et les apparences du repentir » (2, 24, 3).

La contrition, en effet, **brise tout attachement secret au péché** en nous le faisant détester souverainement, elle brise notre endurcissement dans le péché. « **Nos cœurs endurcis par l'orgueil sont brisés et broyés par la force du repentir** »<sup>8</sup> comme l'explique le *Catechismus Romanus*, Elle opère la **rupture** totale avec le péché c'est-à-dire aussi avec nos passions désordonnées. Elle permet, en ce sens-là, une pleine **libération** qui va plus loin que la simple rémission des péchés. En nous libérant de toute complicité intérieure au péché, elle nous libère radicalement de « l'esclavage » du péché (cf. Jn 8, 34), de son « emprise » (cf. Rm 8, 5) au sens où il ne « domine » (2 P 2, 19) plus sur nous. Comme le dit saint Paul : « Ceux qui appartiennent au Christ Jésus ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises » (Ga 5, 24).

Il est bon de prendre conscience ici que **cet attachement de notre cœur au péché est en réalité plus grave que le péché** lui-même. C'est cette complicité intérieure au péché qui nous fait retomber toujours dans les mêmes fautes et surtout qui nous empêche d'avoir un cœur tout à Dieu. Cet attachement au péché est **semblable au fil à la patte** de l'oiseau, même s'il s'agit d'un tout petit fil, cela suffit pour empêcher l'oiseau de voler. Le malheur est que le plus souvent nous nous aveuglons nous-mêmes par rapport à cet attachement au péché. Laissons le Seigneur nous éclairer.

« Demandez, vous recevrez » (Mt 7, 7). La contrition d'amour est un don de Dieu qu'il nous faut désirer et demander. Elle est aussi **le fruit d'un long chemin**. Il s'agit de passer d'**un repentir « à cause de soi-même »** à un repentir qui « vient principalement ou uniquement de ce que nous avons offensé Dieu » selon les expressions du *Catechismus Romanus*<sup>9</sup>. Le sacrement de pénitence est là non seulement pour nous aider à entrer dans un véritable repentir par rapport à tel ou tel péché particulier, mais aussi pour nous faire grandir dans ce que le *Catechismus Romanus* appelle la « **vertu de pénitence** »<sup>10</sup> et le Catéchisme Catholique « **l'esprit de conversion et de pénitence** » (n° 1437). Progressivement, de confession en confession, nous apprenons à nous décentrer de nous-mêmes et à vivre nos péchés dans un esprit évangélique que nous fait revenir tout de suite vers Dieu pour lui demander sincèrement pardon. Comme y invite le *Catechismus Romanus* : « S'ils (les fidèles) se reconnaissent coupables de quelque faute, qu'ils **s'en accusent aussitôt devant Dieu, et qu'ils Lui demandent très humblement pardon** » (2, 22, 3). De cette manière, au lieu de rester enfermés dans une mauvaise culpabilité, nous faisons l'expérience de la joie qu'il y a à se laisser aimer tel que nous sommes par un Dieu de tendresse et de miséricorde.

Il est évident qu'il y a un discours déculpabilisant qui « justifie » le pécheur à ses propres yeux et l'empêche de voir « l'horreur et le poids du péché » (CEC 1432)<sup>11</sup>. L'analyse

---

<sup>8</sup> 2, 22, 1.

<sup>9</sup> *Ibid.* Le *Catechismus Romanus* explique que l'on peut éprouver de la douleur « **non à cause de Dieu, mais à cause de soi-même**, après avoir commis une mauvaise action, qui auparavant nous souriait » et que ce repentir « n'est que l'affliction d'une âme agitée et troublée » et non pas une vertu.

<sup>10</sup> 2, 21, 1.

<sup>11</sup> Jean-Paul II souligne ce danger : « Ainsi en partant de quelques-unes des affirmations de la psychologie, la préoccupation de ne pas culpabiliser ... porte à ne jamais reconnaître aucun manquement » (*Reconciliatio et paenitentia*, 18).

psychologique peut être dangereuse à ce niveau-là<sup>12</sup>. On se regarde soi-même au lieu de revenir tout de suite vers Dieu pour lui demander pardon sans chercher à faire le tri nous-mêmes entre la part de faiblesse psychique et la part de péché. Si nous en avons besoin, la lumière sur nos blessures nous sera donnée comme un fruit de cet acte d'humilité.

## II. La confession

Après avoir vu la contrition comme l'âme de la pénitence, l'acte intérieur le plus important du pénitent, nous allons voir maintenant ce que l'on appelle traditionnellement la confession ou l'aveu des péchés.

Il est bon ici de se rappeler que le sacrement de pénitence sert non seulement à exprimer le repentir, mais aussi à offrir au pécheur la possibilité d'entrer dans un repentir plus profond, de « se convertir de tout son cœur »<sup>13</sup>. Et cela essentiellement à travers cet exercice pénible qu'est l'aveu de ses fautes. « C'est aux humbles que Dieu donne sa grâce » (1 P 5, 5) et la confession est un acte d'humilité par lequel le pénitent s'efforce de briser lui-même son orgueil c'est-à-dire « la racine et le principe de toutes les fautes » selon l'enseignement du *Catechismus Romanus*<sup>14</sup>. L'exercice de la confession attire donc la grâce de Dieu sur nous. Il nous dispose notamment à recevoir cette grâce immense qu'est la contrition parfaite au sens où l'amour en nous est proportionné à l'humilité. Plus on est humble, plus on peut aimer Dieu pour lui-même dans l'oubli de nous-mêmes.

Autrement dit, la confession est un acte concret qu'il nous faut essayer de vivre avec le plus grand soin<sup>15</sup> pour en tirer tout le fruit spirituel qu'elle peut nous apporter. Nous nous rappelons les paroles du Christ : « Celui qui s'abaisse sera élevé » et nous nous efforçons de nous abaisser d'une manière consciente, libre et aimante. La confession ne doit pas être vécue comme un moyen psychologique de se libérer, mais comme un exercice pénitentiel **en**

---

<sup>12</sup> Au sens où le pécheur, au lieu de revenir tout de suite vers Dieu en lui demandant pardon, va, par exemple, se dire intérieurement « Ce n'est pas étonnant avec les parents que j'ai eu... ».

<sup>13</sup> « Revenez à moi de tout votre cœur, dans le jeûne, les pleurs et les cris de deuil. Déchirez vos cœurs... » (Jl 2, 12-13).

<sup>14</sup> « Tout pécheur qui se repent, doit donc en premier lieu se jeter aux pieds du prêtre, avec des sentiments d'humilité et d'abaissement » (*Catechismus Romanus*. 2, 21, 3). Dans la pédagogie de l'Église, le fait d'avouer ses fautes **va de pair avec une attitude extérieure d'abaissement**. C'est ainsi que le *Catechismus Romanus* nous invite, pour « mieux disposer nos cœurs à recevoir la grâce de Dieu » à nous tenir « lorsque nous confessons nos péchés, prosternés aux pieds du prêtre, la tête découverte, les yeux baissés vers la terre, élevant des mains suppliantes, et donnant d'autres marques semblables d'humilité chrétienne qui ne sont pas essentielles » (2, 23, 3). On retrouve ici la relation réciproque qui existe entre la conversion du cœur et les gestes du corps.

<sup>15</sup> « Il faut apporter dans la confession la même application et le même soin que l'on a coutume de donner aux affaires les plus importantes, et de concentrer si bien ses efforts sur ce point que l'on puisse guérir les plaies de son âme, et arracher de son cœur les racines du péché » (*Catechismus Romanus*. 2, 21, 5).

**renonçant notamment à se justifier**<sup>16</sup>. On est si prompt à se justifier d'une manière ou d'une autre.

Remarquons que, vécu comme un exercice d'humilité qui ouvre notre cœur à la grâce de Dieu, le fait d'avouer ses fautes a une valeur et une force propres qui demeurent au-delà du cadre du sacrement lui-même comme saint Jacques nous le fait comprendre quand il dit : « **Confessez donc vos péchés les uns aux autres** et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris » (5, 16). De même, le catéchisme du Concile de Trente n'hésite pas à dire : « l'expérience prouve que **rien n'est plus propre à réformer les mœurs des personnes corrompues, que la confiance réitérée de leurs pensées, de leurs paroles et de leurs actions** à un ami sage et fidèle qui peut les aider de ses services et de ses conseils »<sup>17</sup>. Il y a là toute une attitude confessionnelle que nous pouvons développer dans notre vie quotidienne pour achever de purifier et de guérir nos âmes.

Nous allons essayer maintenant de voir plus précisément comment nous pouvons progresser dans notre manière de nous confesser tout en gardant conscience que nous ne saurons jamais faire des confessions parfaites. Nous nous confessons comme nous le pouvons c'est-à-dire comme de pauvres pécheurs marqués par toutes sortes de faiblesse. Nous offrons à Dieu notre bonne volonté en faisant les efforts que nous pouvons.

Le premier effort que nous avons à faire est de préparer notre confession par ce que l'on appelle traditionnellement **l'examen de conscience**. On ne peut confesser que ce que l'on voit. La confession est inséparable de l'ouverture à la lumière, de l'accueil de la vérité sur soi, sur son péché. Pour comprendre la manière dont nous devons vivre cet examen de conscience, il est bon que nous rappelions qu'il y a en chacun de nous des résistances, plus ou moins conscientes, à la lumière, comme le Christ nous le fait comprendre quand il dit : « Quiconque commet le mal hait la lumière et ne vient pas à la lumière, de peur que ses œuvres démontrées coupables (réprouvées)... » (Jn 3, 20). Sur la Croix, **le Christ a porté nos résistances à la lumière, il a porté le poids de nos aveuglements**. C'est lui en définitive qui nous donne la force d'ouvrir les yeux, de voir notre péché. Notre examen de conscience ne doit pas se faire sans lui, il ne doit pas prendre la forme d'une introspection qui nous refermerait sur nous-mêmes, mais plutôt d'un accueil de la lumière du Christ à travers **la confrontation avec sa Parole**. « Aujourd'hui si vous entendez sa voix, ne fermez pas votre cœur » (cf. Hb 3, 7), mais écoutez la voix du Seigneur...

**Les Saintes Écritures sont en effet le moyen privilégié** que Dieu a mis à notre disposition pour que nous puissions voir nos péchés même les plus secrets. Comme le dit l'épître aux Hébreux : « Elle est vivante la parole de Dieu, énergique et plus coupante qu'une épée à deux tranchants ; elle pénètre au plus profond de l'âme, jusqu'aux jointures et jusqu'aux moelles ; elle juge des intentions et des pensées du cœur. Pas une créature n'échappe à ses yeux, tout est nu devant elle, dominé par son regard ; nous aurons à lui rendre des comptes » (Hb 4, 12-13).

---

<sup>16</sup> « Il est nécessaire ... que l'accusation soit claire simple et sincère. Elle ne doit point être faite avec art, comme il arrive à quelques-uns qui semblent plutôt exposer la justification de leur conduite que confesser leurs péchés » (*Catechismus Romanus*, 2, 23, 5).

<sup>17</sup> *Catechismus Romanus*, 2, 23, 2.

Pour ce qui est de l'aveu proprement dit, il va de soi de que l'accusation doit être « claire, simple et sincère », sans artifice, de telle manière que nous nous fassions connaître « comme nous nous connaissons nous-mêmes » en tout vérité, avec sobriété, sans bavardage inutile. D'une manière particulière, il faut se rappeler que « nous devons nous efforcer de rendre nos confessions entières et complètes ». Autrement dit, « nous sommes **obligés de découvrir au prêtre tous nos péchés mortels** », « même si ces derniers sont très secrets » comme le fait de convoiter le bien d'autrui ou de regarder une femme pour la désirer, car « parfois ces péchés blessent plus grièvement l'âme et sont plus dangereux que ceux qui ont été commis au su de tous »<sup>18</sup>. Les confesser entièrement signifie aussi faire connaître les circonstances si celles-ci augmentent notablement la malice de l'acte. Cacher volontairement un péché grave ou une circonstance grave nous prive de la grâce du sacrement comme l'a rappelé le Catéchisme de l'Église Catholique : « **Si le malade rougit de découvrir la plaie au médecin, la médecine ne soigne pas ce qu'elle ignore** » (CEC 1456). Le pénitent qui commet une telle faute contre le sacrement est obligé de recommencer sa confession tout entière en commençant par s'accuser d'avoir fait une confession simulée. Si, par contre, nous avons oublié de confesser certains péchés, il ne faut pas s'en troubler, il suffit de s'en confesser la fois suivante.

Pour ce qui concerne les péchés quotidiens dits « véniels » parce qu'ils ne nous font pas perdre la grâce de Dieu, s'il n'est pas « strictement nécessaire » de les confesser, cela est néanmoins **vivement recommandé** par l'Église pour affiner notre conscience, « lutter contre nos penchants mauvais et nous laisser guérir par le Christ » (CEC 1458). Il suffit de se rappeler que la poussière accumulée finit par faire une grosse couche et qu'il est nécessaire pour cela de nettoyer sa chambre régulièrement. Néanmoins, il est vrai aussi que nous pouvons être purifiés de ces fautes **en nous servant d'autres moyens pénitentiels comme la prière, le jeûne et l'aumône** et que nous aurions bien tort de les négliger. N'oublions pas notamment que « la charité couvre une multitude de péchés » (cf. 1 P 4, 8). Concrètement, dans le cadre de l'aveu, il ne serait pas sage de vouloir faire une liste complète de ses péchés véniels, il vaut mieux **en épinglez quelques-uns bien représentatifs**, en commençant par ceux qui nous coûtent le plus d'avouer. Si nous nous contentons de dire des généralités comme le fait de se mettre en colère, d'être gourmand, le confesseur aura bien du mal à nous aider à discerner des points précis de conversion à opérer, les appels de Dieu dans notre vie concrète.

Il ne faut pas oublier, en effet, que **le prêtre représente sacramentellement le Christ** et qu'il doit coopérer à son œuvre de rédemption en exerçant comme lui et en lui « **le rôle de juge** » et « **le rôle de médecin** »<sup>19</sup> tout à la fois. Certes, il reste lui-même marqué par la faiblesse et le péché, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il est un instrument privilégié dont Dieu veut se servir dans la toute-puissance de sa miséricorde. À travers lui, le Christ est là présent comme

---

<sup>18</sup> *Catechismus Romanus*, 2, 23, 5 (cf. aussi CEC 1456).

<sup>19</sup> Pour reprendre les expressions traditionnelles utilisées par Jean-Paul II : « L'accusation des péchés est avant tout exigée par la nécessité que le pécheur soit connu par celui qui exerce **le rôle de juge** dans le sacrement, car il lui revient d'évaluer aussi bien la gravité des péchés que le repentir du pénitent. En exerçant également **le rôle de médecin**, il a besoin de connaître l'état du malade pour le soigner et le guérir » (*Reconciliatio et paenitentia*, 31).

Celui qui « juge selon la vérité » (Jn 8, 16) d'un jugement qui ne condamne pas mais qui nous sauve en nous ouvrant à la porte du repentir. Ce que nous cachons au prêtre, nous le cachons au Christ. Permettez-moi de vous dire, en tant que prêtre, **que votre regard de foi en la présence et l'action du Christ en nous** est un moyen puissant pour laisser passer la grâce à travers notre sacerdoce. Il n'est pas interdit même de prier pour le prêtre auquel on va se confesser. Il n'est pas interdit non plus de choisir son confesseur évidemment, mais sans pour autant mettre notre confiance en l'humain.

Là où nous ne savons pas s'il y a péché ou pas, n'hésitons pas à en parler au prêtre pour qu'il puisse éclairer notre conscience. Il va de soi, néanmoins, que le confesseur n'est pas pour autant infaillible dans les conseils qu'il peut nous donner par rapport aux difficultés que nous rencontrons. C'est la raison pour laquelle nous devons en définitive nous en remettre à l'unique Maître qui est le Christ et le laisser parler à notre cœur et à notre conscience comme lui seul peut le faire. Comme le dit l'ecclésiastique à propos du choix du conseiller : « Adresse-toi toujours à un homme pieux, que tu connais pour observer les commandements, dont l'âme est comme la tienne... Ensuite, tiens-toi au conseil de ton cœur, car nul ne peut t'être plus fidèle. Car l'âme de l'homme l'avertit souvent mieux que sept veilleurs en faction sur une hauteur. Et par-dessus tout cela, supplie le Très-Haut, qu'il dirige tes pas dans la vérité » (cf. Si 37, 12-15). Il faut dire aussi que certaines personnes ont tendance à poser au confesseur des questions qui relèvent plutôt de la direction spirituelle. Il vaut mieux distinguer les domaines.

Il est bon aussi de nous rappeler que le Christ n'est pas seulement présent dans la personne du prêtre, **il est aussi présent dans le pénitent** au sens où, ayant été identifié au péché, il a voulu d'une certaine manière confesser tous nos péchés sur la Croix. Il s'est abaissé pour que nous puissions nous abaisser. Il a porté le poids de notre honte à avouer nos fautes. C'est avec lui et en lui que nous nous confessons, en gardant le mystère de sa passion présent à notre esprit. Nous nous confessons dans l'espérance qu'en le suivant ainsi dans son abaissement, nous connaissons aussi la joie d'une véritable résurrection spirituelle.

### III. LA PENITENCE

Après avoir vu la contrition et l'aveu, nous allons voir la satisfaction ou la pénitence concrète<sup>20</sup> c'est-à-dire le troisième acte que le pénitent est appelé à poser sous l'action de l'Esprit Saint pour se réconcilier pleinement avec Dieu.

Notre monde a besoin de redécouvrir la valeur de la pénitence. Pour cela il nous faut comprendre la distinction fondamentale qui existe entre « la conversion du cœur, la pénitence intérieure » d'une part et d'autre part « l'expression de cette attitude en des signes visibles,

---

<sup>20</sup> La satisfaction est appelée plus communément « pénitence » au sens des pénitences concrètes que nous faisons après nous être confessé dans un esprit de réparation.

des gestes et des œuvres de pénitence » (CEC 1430)<sup>21</sup> au-delà de la pénitence imposée par le confesseur. On peut se rappeler ici les paroles du Christ : « Si les miracles qui ont eu lieu chez vous avaient eu lieu à Tyr et à Sidon, il y a longtemps que, **sous le sac et dans la cendre, elles se seraient repenties** » (Mt 11, 21). Il y a un primat du repentir intérieur<sup>22</sup> qui ne doit pas nous faire négliger les actes extérieurs, concrets. Il y a, en effet, un lien réciproque entre l'intérieur du cœur et les actes concrets mobilisant notre corps. **Le cœur et le corps vont de pair**. Faire pénitence, c'est faire participer le corps à la conversion du cœur. L'essentiel est dans le cœur si bien que « du repentir du cœur dépend la valeur de la confession »<sup>23</sup>, mais cet essentiel demande à s'exprimer extérieurement pour se réaliser pleinement : « la conversion intérieure **pousse à l'expression** de cette attitude en des signes visibles... » (CEC 1430). Autrement dit, les actes concrets aident à la conversion du cœur. C'est pourquoi, quand elle parle de purification, **l'Écriture associe le cœur et le corps** : « Nettoyez vos mains, pécheurs, purifiez vos cœurs, âmes doubles » (Jc 4, 8) ou encore : « Approchons-nous (de Dieu)... purifiés quant au cœur de conscience mauvaise, et lavés quant au corps, d'une eau pure » (Hb 10, 22).

Il est bon de remarquer ici qu'en tant qu'acte du pénitent, le sacrement de pénitence peut être lui-même considéré comme une « forme de pénitence » parmi d'autres<sup>24</sup> et à ce titre, il « **offre une nouvelle possibilité de se convertir** » intérieurement (CEC 1446) à travers notamment cet exercice pénible qu'est l'aveu. D'une autre manière, on peut dire que le sacrement de pénitence « **consacre** une démarche personnelle et ecclésiale de conversion, de repentir... » (CEC 1423). **On fait participer le corps** en « se jetant au pied du prêtre avec des sentiments d'humilité et d'abaissement », en accomplissant ce « geste liturgique »<sup>25</sup> qu'est l'accusation. Ainsi la confession en elle-même nous aide à **découvrir la valeur et la force des signes et des gestes de pénitence** pour achever la conversion du cœur, pour « raviver en nous l'esprit de conversion et de pénitence » (CEC 1437). Il apparaît donc logique qu'elle se prolonge par cette « pénitence à faire » qu'est la satisfaction.

Nous pouvons comprendre ici pourquoi le détachement total par rapport aux passions désordonnées est habituellement le fruit d'un long chemin qui exige que la personne persévère non seulement dans des actes de contrition et de renoncement intérieur, mais aussi dans des œuvres de pénitence. **Le psychisme, avec ses passions, est comme pris en sandwich entre le cœur** (qui est « la source d'où jaillit le mouvement des passions » (CEC 1764)) **et le corps** entendu au sens du comportement concret. La personne travaille sur

---

<sup>21</sup> Le catéchisme souligne que « **la pénitence intérieure du chrétien peut avoir des expressions très variées** » à commencer évidemment par « ces trois formes » que sont « le jeûne, la prière, l'aumône » (CEC 1434).

<sup>22</sup> Qui fait dire au catéchisme que « sans elle (la conversion du cœur, la pénitence intérieure), **les œuvres de pénitence restent stériles et mensongères** » (n° 1430).

<sup>23</sup> Rituel de la pénitence, 6.

<sup>24</sup> Comme l'explique Jean-Paul II : « l'Église connaît et valorise depuis ses origines des formes nombreuses et variées de pénitence... Cependant **parmi tous ces actes, aucun n'est plus significatif, plus divinement efficace, ni plus élevé et en même temps plus accessible au sein du rite lui-même que le sacrement de Pénitence** » (*Reconciliatio et paenitentia*, 28).

<sup>25</sup> *Reconciliatio et paenitentia*, 31, § 3.

son cœur, elle avance sur le chemin d'un détachement, d'un renoncement intérieur par la vertu du repentir et elle travaille en même temps sur son « corps », faisant « mourir par l'Esprit les agissements du corps » (Rm 8, 13). En s'efforçant de changer sa vie dans un esprit de pénitence, elle grandit dans la conversion de son cœur. Elle parvient ainsi progressivement, en sachant unir pénitence intérieure et pénitence extérieure, à « crucifier la chair avec ses passions et ses convoitises » (Ga 5, 24) **sans qu'elle ait besoin nécessairement d'entrer dans une analyse de ses passions** par un travail psychologique. C'est notamment par rapport à la compréhension de ce lien entre l'intérieur et l'extérieur qu'il y aurait toute une pédagogie de la pénitence à développer pour que les personnes ne limitent pas leur vie de pénitence à ce seul exercice qu'est la confession.

Essayons de comprendre plus en profondeur le sens et la nécessité des œuvres de pénitence dans la lumière du Catéchisme de l'Église Catholique : « L'absolution enlève le péché, mais elle ne remédie pas à tous les désordres que le péché a causés. Relevé du péché, le pécheur doit encore recouvrer la pleine santé spirituelle. **Il doit donc faire quelque chose de plus pour réparer ses péchés** : il doit “satisfaire” de manière appropriée ou “expier” ses péchés. Cette satisfaction s'appelle aussi “pénitence” » (CEC 1459). Tout en étant d'abord comme toute œuvre de pénitence, l'expression de la pénitence intérieure, la satisfaction a comme une connotation particulière, celle d'une « **réparation** » en vue d'une pleine guérison spirituelle. Ce terme de « réparation » est éclairant : il nous fait comprendre la nécessité de poser des actes contraires au péché que l'on a commis pour réparer notamment les torts que nous avons pu faire au prochain. Ainsi, si je me repens intérieurement d'un vol que j'ai commis, ce repentir intérieur doit aller de pair avec une œuvre de réparation, qui doit consister d'une manière évidente à restituer ce que j'ai volé à la personne lésée. Si cela n'est vraiment pas possible, il faut toujours dans ce même esprit de réparation, donner en aumône l'équivalent de ce qui a été volé. Si j'ai dit du mal que quelqu'un, la réparation doit consister à prier pour cette personne et à saisir les occasions que Dieu me donnera d'avoir des gestes ou de paroles de miséricorde à son égard. La réparation va au-delà de la pénitence canonique que le prêtre peut donner et qui demeure habituellement « symbolique ». Chacun doit être à l'écoute de ce que sa conscience lui montrera comme « réparation à faire ».

Mais la valeur réparatrice de la pénitence ne se limite pas à la réparation des dommages causés à autrui même si c'est la première chose que nous devons rechercher. En péchant, **nous nous blessons nous-mêmes**. Le péché nous marque plus que nous ne pouvons le penser, dans notre âme et dans notre corps aussi. Il s'agit de « recouvrer la pleine santé spirituelle » comme dit le catéchisme. Par rapport à cela il nous faudrait redécouvrir la notion traditionnelle de souillure. Celui qui pêche est semblable à un homme qui tombe la boue : quand il se relève par la vertu du repentir intérieur, il n'en a pas moins l'âme marquée par la souillure du péché. En ce sens, saint Paul ne dit-il pas : « **Purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit**, achevant de nous sanctifier dans la crainte de Dieu » (cf. 2 Co 7, 1) ? Comme le dit Jean-Paul II : « ...même après l'absolution, il demeure dans le chrétien une zone d'ombre résultant des blessures du péché, de l'imperfection de l'amour qui imprègne le repentir, de l'affaiblissement des facultés spirituelles dans lesquelles agit encore

ce foyer d'infection qu'est le péché, qu'il faut toujours combattre par la mortification et la pénitence. Telle est la signification de la satisfaction humble et sincère »<sup>26</sup>.

Vue sous cet angle de la purification, la pénitence peut prendre des formes multiples. **La première manière de faire pénitence est de prier.** La prière purifie l'âme. D'une manière particulière, l'adoration de Dieu nous purifie de cette impureté fondamentale qu'est l'esprit de possession. C'est dans cet esprit de réparation, non seulement pour nous-mêmes mais pour les autres, que Jean-Paul II nous a invités à redécouvrir l'adoration eucharistique. Il va de soi aussi que le jeûne possède une vertu purificatrice que nous aurions bien tort de négliger. Il nous faut apprendre à **redécouvrir le jeûne sous toutes ses formes.** Il n'y a pas que les nourritures corporelles, mais il y a aussi à pratiquer la mortification de tout ce qui encombre notre esprit, notre imagination et appesantit notre cœur : jeûner de télévision, de musique, de bavardage, pratiquer le silence de l'esprit, le silence des yeux, bref laisser de la place à Dieu en renonçant à ce qui ne peut pas combler vraiment l'âme. « Ne vous enivrez pas de vin..., dit saint Paul, : mais cherchez dans l'Esprit votre plénitude » (Ép 5, 18). La pénitence peut se vivre « dans la prière, une offrande, des œuvres de miséricorde, le service du prochain, dans des privations volontaires, des sacrifices » (CEC 1460). Sur ce terrain du jeûne et des mortifications volontaires, il est important **de se laisser mener par l'Esprit Saint**, lui seul saura nous indiquer ce qui est vraiment juste et sage de faire dans ce domaine, ni trop ni trop peu.

Par rapport à ce chemin de purification que nous avons à vivre par la pénitence, il est bon de se rappeler la doctrine traditionnelle de l'Église sur la peine temporelle liée au péché. Au-delà de la jouissance éphémère qu'il peut procurer, le péché engendre toujours une peine, une souffrance, ne serait-ce que par le trouble, la tristesse qu'il provoque dans l'âme. Ces souffrances liées au péché, Jésus les a assumées dans sa passion, il les a liées à l'amour pour que nous puissions les vivre avec lui dans un esprit d'offrande au lieu de nous refermer sur nous-mêmes dans un esprit de culpabilité. La petite Thérèse est ici notre modèle. Alors que sa sœur lui confiait ses pensées de tristesse et de découragement après une faute, elle répondit : « Vous ne faites pas comme moi. Quand j'ai commis une faute qui me rend triste, **je sais bien que cette tristesse est la conséquence de mon infidélité.** Mais, croyez-vous que j'en reste là ?! Oh ! non, pas si sotte ! Je m'empresse de dire au bon Dieu : Mon Dieu, **je sais que ce sentiment de tristesse, je l'ai mérité, mais laissez-moi vous l'offrir tout de même,** comme une épreuve que vous m'avez envoyée par amour. Je regrette mon péché, mais je suis contente d'avoir cette souffrance à vous offrir. » (CJ 3.7.2).

Autrement dit, il nous faut **apprendre à vivre, dans un esprit pénitentiel, toutes nos épreuves et même les souffrances liées à nos péchés.** Les meilleures pénitences ne sont pas celles que nous choisissons nous-mêmes mais celles que la vie nous impose. Dieu ne demande qu'à se servir des conséquences de nos péchés pour nous laver des souillures du péché ; Ne nous laissons pas aller au découragement, mais regardons Jésus dans sa souffrance au jardin des Oliviers et sur la Croix et unissons-nous à lui tels que nous sommes. Si nous savions vivre profiter des épreuves de la vie et de toutes les formes de souffrances physiques,

---

<sup>26</sup> *Reconciliatio et paenitentia*, 31.

psychiques ou morales que nous pouvons traverser, nous serions déjà tous des saints. N'oublions pas que la Croix est le chemin de la résurrection spirituelle de notre cœur. C'est ce qui fait dire au Catéchisme que « **la pénitence peut consister ... surtout dans l'acceptation patiente de la Croix que nous devons porter.** » (CEC 1460) <sup>27</sup> « Le chrétien soit s'efforcer, en supportant patiemment les souffrances et les épreuves de toute sorte et, le jour venu, en faisant sereinement face à la mort, d'**accepter comme une grâce ces peines temporelles du péché...** » (CEC 1473).

Actuellement beaucoup marchent pieds nus dans la boue du péché sans avoir conscience de cette souillure qui les empêche de jouir de l'amour de Dieu. Il est important de prendre conscience que nos œuvres de pénitence ne sont pas seulement pour notre propre rédemption mais aussi **pour celle des autres**<sup>28</sup>. Ce qui est en jeu, c'est notre relation au Père et notre amour pour nos frères. D'une autre manière, nous pouvons dire que par nos pénitences, **nous nous unissons au Christ**, nous lui devenons conformes<sup>29</sup>. Bienheureuse pénitence qui nous fournit la matière d'une union plus intime au Christ et d'une participation à son œuvre de rédemption !

---

<sup>27</sup> « Prendre sa Croix, chaque jour, et suivre Jésus est le chemin le plus sûr de la pénitence » (CEC 1435). Comme le souligne le *Catechismus Romanus* (2, 24, 4) : « Et comme une foule de peines et de calamités diverses nous accablent tant que nous sommes dans cette vie, **il faut bien apprendre aux fidèles que ceux qui supportent avec patience tout ce que Dieu leur envoie de pénible et d'affligeant trouvent précisément là une source abondante de satisfactions et de mérites** ; tandis que ceux qui n'endurent ces sortes d'épreuves qu'avec répugnance et malgré eux se privent de tous les avantages des œuvres satisfactoires... ». De même le Catéchisme de l'Église catholique enseigne que « le chrétien soit s'efforcer, en supportant patiemment les souffrances et les épreuves de toute sorte et, le jour venu, en faisant sereinement face à la mort, d'**accepter comme une grâce ces peines temporelles du péché...** » (CEC 1473).

<sup>28</sup> Comme le souligne le *Catechismus Romanus* : « Et ce qui doit nous faire exalter, par des louanges et les actions de grâces les plus vives, l'infinie bonté et la miséricorde de Dieu, c'est qu'**Il a bien voulu nous accorder à nous si faibles et si misérables de pouvoir satisfaire les uns pour les autres**. C'est là en effet une propriété spéciale qui n'appartient qu'à la Satisfaction. S'il s'agit de la Contrition et de la Confession, personne ne peut ni se repentir, ni se confesser pour un autre ; mais ceux qui possèdent la Grâce divine au nom d'un autre payer à Dieu ce qui lui est dû. C'est ainsi que nous portons en quelque sorte le fardeau les uns des autres (cf. Ga 6, 2)... » (2, 24, 4).

<sup>29</sup> Selon l'enseignement du Concile de Trente : « **...en souffrant lorsque nous satisfaisons pour nos péchés, nous devenons conformes au Christ Jésus** qui a satisfait pour nos péchés (cf. Rm 5, 10 ; 1 Jn 2, 1-2), lui de qui vient notre capacité (cf. 2 Co 3, 5), ayant ainsi l'assurance très certaine que si nous souffrons avec lui, avec lui nous serons glorifiés (Rm 8, 17) » (Dz 1690).